

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe Associations

Chaque année en France, 140 tonnes de pesticides circulent dans l'atmosphère avant de retomber sur nos territoires, nos sols, nos eaux. 140 tonnes : c'est le poids d'une baleine bleue.

Si, chaque année, une baleine bleue remplie de pesticides s'écrasait sur notre pays, nul doute que l'alerte serait immédiate. Les pouvoirs publics s'en saisiraient. Les scientifiques seraient écoutés.

Mais ces 140 tonnes-là sont invisibles, impalpables et pourtant infiniment plus dangereuses. Elles ne sont qu'une fraction de ce que l'on appelle les pollutions diffuses. Un phénomène massif, systémique, que les rapporteurs et la commission environnement ont souhaité placer au cœur de cet avis.

Nous ne les voyons pas ces polluants, mais leurs effets sont dramatiques puisqu'ils saturent les écosystèmes, transforment des sols vivants en sols morts, empoisonnent l'air, contaminent l'eau douce (donc potable) et menacent ainsi directement la reproduction des espèces. En un mot, ils tuent la biodiversité et donc brisent la chaîne du vivant. Une chaîne dont nous sommes l'ultime maillon.

Cet avis l'affirme, ces pollutions sont le produit de nos modes de production et de consommation et l'objectif de les réduire doit traverser l'ensemble des politiques publiques.

Mais il rappelle aussi une chose fondamentale, le coût de l'inaction.

Un enjeu de responsabilité écologique, bien sûr, mais aussi de bonne gestion des deniers publics. Chaque année, 46 milliards d'euros sont consacrés à la lutte contre les pollutions. Face à cela, près de 200 milliards d'euros de coûts indirects pour la société.

Ces ordres de grandeur donnent le vertige. Ils disent le gaspillage d'argent public, aujourd'hui et surtout demain, si nous persistons à réparer plutôt qu'à prévenir.

Pour prévenir, il faut connaître. C'est pour cela que le CESE promeut à juste titre la confiance dans la science et dans une science autonome et à la capacité critique. Pour le groupe des associations cette ambition n'a de sens que si elle s'accompagne d'un engagement clair et résolu en faveur de la recherche publique indépendante.

Or que voyons-nous aujourd'hui ?

Une remise en cause permanente de celles et ceux qui produisent du savoir. Des attaques contre les agences, des tentatives de déstabilisation dès lors que leurs travaux contredisent les orientations politiques... et notre assemblée, comme les CESER, connaissent, pour la vivre, cette réalité.

Ainsi l'ANSES, que l'avis appelle à renforcer dans la première préconisation, est aujourd'hui particulièrement fragilisée. Les conditions humiliantes du départ de son ancien directeur général, Benoît

Vallet, ont cristallisé des tensions profondes entre l'Agence nationale de sécurité sanitaire et le gouvernement. L'ANSES est clairement menacée pour son prétendu rigorisme sanitaire et environnemental. Mais ce rigorisme n'est rien d'autre que l'exercice normal de sa mission : la prévention des risques.

Après ses prises de position sur les NTG, puis sur la loi Duplomb et même après son autocritique sur les risques d'influence de ses travaux par les lobbies industriels, l'ANSES s'est retrouvée dans l'œil du cyclone. Et ce n'est sans doute pas un hasard si, depuis trois ans, ses moyens sont sous tension.

Or pour disposer de règles sérieuses, fiables, applicables et compréhensibles, il faut avant tout des femmes et des hommes en capacité de les produire et de les faire respecter. Ce constat vaut pour l'ensemble des services de l'administration en charge de la mise en œuvre de ces politiques de lutte contre les pesticides et polluants, qui subissent depuis très longtemps, mépris, menaces, quelquefois même par leurs confrères et consœurs. Mais aussi pour toutes les démarches de territoires qui mettent les acteurs autour de la table sur ces sujets (SDAGE, SAGE...) qui doivent rester (et redevenir) des espaces de démocratie locales pour penser la gestion des territoires et coordonner la prévention et la lutte contre les pollutions diffuses. Ces outils existent, utilisons-les !

Récemment encore, alors même que la dynamique européenne semblait enfin s'orienter vers la raison – notamment avec le renversement de la charge de la preuve au profit de la protection sanitaire et environnementale –, le récent paquet législatif Omnibus, présenté au nom de la simplification, vient brutalement renverser la table.

Sous couvert de simplification administrative, c'est l'avenir de la biodiversité qui est directement menacé. Proposer des autorisations de mise sur le marché sans limite de temps, c'est tuer toute perspective crédible de sortie des pesticides chimiques et en particulier des plus dangereux. Car sans échéance, il n'y a plus d'incitation à développer des alternatives.

En fragilisant une agence comme l'ANSES et en réduisant les exigences réglementaires au nom de la simplification, nous affaiblissons notre capacité collective à décider de manière éclairée, juste et efficace.

Enfin, comment ne pas s'arrêter sur la deuxième préconisation cet avis ? Elle reconnaît un acteur essentiel de la lutte contre les pollutions diffuses : les associations. Cette reconnaissance est évidemment majeure pour notre groupe. Elle aurait même pu être la première – si les corapporteurs avaient eu besoin de nous amadouer.

Mais que viennent faire ici les associations ? Tout simplement parce que sur ces enjeux de pollutions diffuses, de polluants éternels et de biodiversité, elles sont en première ligne. Elles produisent des connaissances, documentent, alertent, expérimentent et imaginent les voies de sortie de notre dépendance à ces substances nocives. Ce rôle de vigies du vivant, de lanceuses d'alerte, constitue un service d'intérêt général qui doit être pleinement reconnu, protégé et soutenu.

Pour conclure, le groupe des associations souhaite exprimer un étonnement teinté de mécontentement. Il est pour le moins édifiant de constater que celles et ceux qui applaudissent lorsque certains proclament « tu casses, tu payes » refusent, dans le même temps, le principe pourtant logiquement équivalent du pollueur-payeur. En matière de pollutions diffuses, comme ailleurs, il faut sans cesse rappeler ce qui devrait pourtant relever de l'évidence : compenser ne réparera jamais, réduire endommagera encore, éviter doit donc toujours rester la boussole.

Car préserver la biodiversité n'est pas un supplément d'âme pour notre espèce. C'est une condition indispensable de notre avenir commun.